

La lettre des CCSPL

commissions consultatives
des services publics locaux



39^e Congrès de la FNCCR : le rendez-vous des collectivités locales en charge des services publics de l'énergie, de l'eau, du numérique et de la gestion des déchets



La FNCCR a organisé à la fin du mois de juin son traditionnel congrès, qui a réuni à Besançon pendant trois jours près de 1.500 congressistes, ainsi qu'un millier de visiteurs du salon d'exposition. Les

actes des nombreuses sessions qui ont été organisées dans ce cadre seront publiés au cours de l'automne sur le site de la Fédération.

Intitulé « *Territorialisation de la transition écologique - un défi pour redessiner la France* », cette édition avait pour objectif de « mettre en lumière l'importance de mobiliser les forces vives de chaque territoire pour répondre aux exigences du développement durable, de la sobriété, de la décarbonation et de la résilience des services publics essentiels », tout

en préservant la cohésion sociale et territoriale, si chère à la Fédération depuis sa création en 1934.

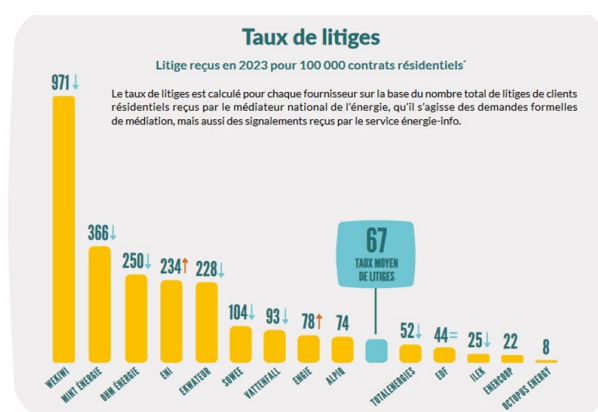
De très nombreux sujets ont ainsi été abordés dans le cadre de cette manifestation, tels les circuits courts de l'énergie (autoconsommation collective et achat d'énergie produite localement), l'indispensable reconquête de la qualité des eaux, les freins au développement des énergies renouvelables, l'adaptation des services publics locaux au changement climatique, la nécessité d'une reprise en main du prix de l'électricité, la fermeture des réseaux « cuivre » dans le secteur des télécommunications, la préservation de la biodiversité dans le cadre de la gestion de l'éclairage public, l'impact des épisodes de sécheresse sur la gouvernance de l'eau, les enjeux de la cybersécurité pour les territoires ou encore l'application de l'intelligence artificielle à la gestion des services publics locaux.

En attendant la publication des actes de ce dernier congrès, ceux de la [précédente édition organisée en 2022](#) sont disponibles en accès libre sur le site de la FNCCR.

Palmarès 2023 des fournisseurs d'énergie !

Comme chaque année le Médiateur national de l'énergie (MNE) publie son [rapport d'activité](#) avec son désormais traditionnel graphique présentant le taux de litiges reçus en médiation par fournisseur d'énergie (il publie également un nouvel indicateur: le taux de saisines en médiation par fournisseur). A l'heure d'une forte relance des campagnes promotionnelles de nombreux fournisseurs, qui proposent des offres présentées comme financièrement avantageuses à la faveur d'une baisse des prix sur le marché de gros, nous ne rappellerons jamais assez qu'il convient également de veiller à la qualité des relations commerciales et contractuelles avec ces opérateurs pour la fourniture d'un bien aussi essentiel. Les diverses dérives constatées au cours de la récente crise de l'énergie (et qui sont d'ailleurs mises en lumière dans ce rapport et ont été dénoncées depuis le début de la crise par certaines associations de consommateurs, au premier rang desquelles la CLCV), ne peuvent que conforter cet appel à la vigilance.

Ainsi, à titre d'illustration, le MNE épingle en particulier ENI, OHM Energie, Engie et Wekiwi qui ont « parfois délibérément » opéré des sous-évaluations du montant des mensualités facturées à leurs clients, ce qui a conduit à des factures de régularisation tout à fait excessives et non budgétées par les clients ainsi concernés.



Il convient en outre de signaler, s'agissant cette fois de la distribution d'électricité, le **carton rouge adressé cette année par le MNE à Enedis** « pour le mauvais traitement des réclamations de ses clients relatives à la qualité de leur fourniture d'électricité, à leurs demandes de raccordement au réseau de distribution d'électricité, ainsi que pour la dégradation des conditions d'instruction de ces litiges en médiation. »



Pour une préservation sans faille de la ressource en eau



Les élus de la FNCCR en charge des services publics d'eau potable ont alerté, dans le cadre d'une tribune publiée dans *Le Monde*, des menaces qui pèsent sur

la qualité des ressources en eau et ont demandé, pour pouvoir continuer à distribuer une eau de qualité, la sanctuarisation des aires d'alimentation de captages d'eau vis-à-vis des pollutions diffuses, ainsi que l'accompagnement des acteurs agricoles vers une véritable transition agroécologique.

Ils relèvent dans cette tribune les atteintes à la ressource en eau (présence de pesticides et de leurs métabolites mais aussi des « polluants éternels » que sont les PFAS, substances per et polyfluoroalkylées, molécules ultratoxiques employés dans une multitude de produits et d'usages) et les découvertes toujours plus nombreuses de nouvelles molécules nocives, dont l'accumulation (« effet cocktail ») constitue un danger pour la santé humaine et détériore notre environnement.

Cette situation milite, selon eux, pour un renforcement de la réglementation concernant l'usage des pesticides dans les aires d'alimentation des captages. « *Les collectivités productrices d'eau sont contraintes de s'adapter continuellement et de se lancer dans une course permanente aux traitements de*

l'eau qui n'est plus tenable d'un point de vue sanitaire, environnemental, économique, mais aussi de capacité organisationnelle, en particulier pour les territoires ruraux. » Cette « sanctuarisation » doit évidemment concerner également les pollutions des activités industrielles ou minières et la mise sur le marché de produits nocifs pour l'eau.

Il est ainsi demandé à l'Etat une action forte afin de préserver les ressources en eau, en donnant les moyens réglementaires aux collectivités pour faire cesser ces pollutions, ainsi que l'adoption de mesures visant à favoriser une transformation des pratiques agricoles.

« *La transition agroenvironnementale est une solution inéluctable pour garantir une eau potable. Toute approche descendante ou uniquement basée sur le volontariat de quelques acteurs engagés s'avère insuffisamment efficace. Seul un travail partenarial approfondi engageant tous les acteurs, appliqué aux différents contextes locaux, permettra d'aboutir à des résultats concrets sur la qualité de l'eau tout en préservant une activité agricole durable.* »

La Tribune publiée dans *Le Monde* le 29 mai 2024 (accès réservé aux abonnés) cf. « [Le temps est à l'action pour sécuriser le principe de l'eau potable au robinet pour tous](#) ».

Retrouvez la liste des signataires sur <https://www.fnccr.asso.fr/article/leau-potable-en-peril-il-est-temps-dagir/>

Outil d'analyse des coûts des services publics d'eau : Explicéo

En complément de l'analyse comparative des services publics d'eau et d'assainissement mise en œuvre depuis maintenant de nombreuses années, la FNCCR a développé une méthode d'analyse détaillée et fonctionnelle des recettes et des coûts de ces services. Dans un contexte d'inflation et d'exigences réglementaires croissantes, une meilleure appréhension des facteurs explicatifs du prix de l'eau paraît en effet indispensable.

De fait, en raison des contraintes qui pèsent de façon croissante sur les services d'eau induites en particulier par les investissements massifs à réaliser (sécurisation de l'alimentation en eau dans un contexte de pénurie, traitement contre les pollutions, renouvellement des réseaux, ...) alors que les consommations diminuent, il a semblé opportun de doter les gestionnaires des services d'eau d'un outil d'analyse détaillée des recettes et des coûts de ces services.

Ainsi, Explicéo « *vise à mettre en lumière les facteurs d'explication du prix de l'eau des différents services, en dépassant la référence classique du prix de la facture d'eau pour une consommation type de 120 m³, qui ne correspond pas à la réalité économique du service* ». Il repose sur des ratios techniques et économiques établis à partir des données des comptes administratifs des services et de ceux produits par les délégataires, si le service est organisé dans le cadre d'une délégation de service public. Il permet ainsi de mieux appréhender les variables

structurantes des coûts des services sur un territoire et les enjeux financiers. Par ailleurs, les comparaisons interservices qui pourront être ainsi réalisées devraient permettre d'identifier des marges d'optimisation et contribuer à répondre à une exigence de transparence vis-à-vis des usagers de ces services.

La présente synthèse - en libre accès via le lien figurant ci-après - offre un aperçu de l'analyse des données des 40 collectivités participantes, en eau potable et en assainissement collectif.

Explicéo a été développé avec l'appui du cabinet Citexia et le concours financier de l'Office français de la biodiversité et de Performance Publique.



Pour en savoir plus cf. <https://www.fnccr.asso.fr/article/explicéo-analyse-détaillée-des-coûts-des-spea-fnccr/>